
Adresse de la société populaire de Souillac (Lot) qui invite la Convention à ne pas abandonner le gouvernail du vaisseau de la République tant qu'il sera agité par le souffle impur des monstres couronnés, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Souillac (Lot) qui invite la Convention à ne pas abandonner le gouvernail du vaisseau de la République tant qu'il sera agité par le souffle impur des monstres couronnés, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 278;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28172_t1_0278_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

longtemps pour mieux nous perdre; s'il en est, qu'ils jettent les yeux sur tous les conspirateurs qui les ont précédés; déjà ils n'existent plus et leurs noms sont devenus l'horreur de la France entière.

Pour vous, Braves représentants à qui nous devons encore une fois le salut de la patrie, continuez du haut de la Montagne, continuez à lancer la foudre qui doit réduire en poussière les contre-révolutionnaires de l'intérieur, les monstres couronnés de l'Europe et leurs satellites. Continuez à affermir les droits du peuple qui vous a confié ses intérêts les plus chers, à préparer le triomphe de la raison dans le monde entier. La récompense vous attend, vous jouirez du bonheur que vous aurez procuré à tous vos concitoyens. Salut.»

GOUVERNEL, SAUGÈRE (*présid.*), GENDRON,
BARBIER, MÉLANIE.

LXXXVIII

[*La Sté popul. de Souillac, à la Conv.; 27 germ. II*] (1).

« Citoyens représentants,

La Société montagnarde de Souillac, toujours pénétrée d'admiration pour vos sublimes travaux, à frémi d'horreur à la nouvelle des dangers dont vous étiez environnés. Quoi! de vils scélérats, stipendiés par le crime et l'ignominie avaient médité l'affreux parricide d'un peuple libre et vertueux, et voulaient faire saillir de leur ruine la source de tous les maux et de tous les vices.

Représentants, la justice éclatante que vous venez d'exercer envers ces criminels audacieux, en imprimant la terreur sur le front des coupables, enhardit, élève l'âme des vrais républicains. Tant de fois trahis, tant de fois exposés aux périls les plus imminents, et cependant toujours victorieux, nous ne doutons plus que les actes toujours renaissants de vos grandes vertus n'asseoient sur des bases inébranlables notre bonheur avec notre liberté.

N'abandonnez donc pas, Citoyens représentants, le gouvernail du vaisseau de la République tant qu'il sera agité par le souffle impur des monstres couronnés; mettez, nous ne dirons pas la mort, mais bien la sévérité et la justice à l'ordre du jour; que tous les ennemis du peuple subissent la peine due à leurs forfaits, et en préparant ainsi pour jamais la félicité du genre humain, vous acquerez la douce récompense due aux actions héroïques.»

PERIN (*secrét.*), DELPECH jeune.

LXXXIX

[*La Sté popul. d'Aurignac, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Législateurs,

Si vous n'avez déjà entendu les jacobins d'Aurignac applaudir à la vengeance nationale si justement exercée sur les conspirateurs dont les trames horribles auraient déjà couvert nos fronts d'un deuil bien affligeant, c'est que pour parvenir au sommet de la Montagne, il nous faut parcourir plus de 200 lieues. Heureusement ce voyage que nos cœurs font tous les jours en volant vers vous, n'est pas aussi long pour nos pensées qu'il l'est pour nos écrits.

Législateurs, n'épargnez désormais aucun parti, immolez-les tous au fer vengeur de la liberté; ne souffrez autour de vous que des hommes probes. Les coquins, nous vous les ferons tous connaître; aussi fermes que *Cornélius-Cossus*, ayez de votre côté le courage de faire arrêter les *Manlius* rebelles; ne craignez pas que le peuple les délivre, il vous offre au contraire ses bras pour les précipiter du haut du roc Tarpéien; déjà depuis trop longtemps, d'autres *Catilinas* abusent de sa patience; instruits par l'exemple de *Cicéron*, Représentants, n'exposez plus votre vie à délibérer sur leur sort; le soin de venger le peuple est tout entier dans vos mains; il faut que pas un des scélérats qui ont osé conspirer contre la liberté, reste sans recevoir la peine due à ses forfaits.

Nous vous l'avons déjà dit autrefois, notre vœu le plus cher est que vous restiez au poste d'honneur pour y foudroyer les rois, nos féroces ennemis.

Nous vous annonçons encore que la raison est ici dans toute sa force, elle seule y a des temples et des adorateurs. Le fanatisme y a expiré sans convulsion, il n'a laissé ni vestiges ni débris. Toute l'argenterie des anciennes églises court se purifier au creuset épuratoire, remplacez-là par du pain.

Nous sommes très fraternellement les membres composant la société populaire d'Aurignac.»

DAUZAT (*présid.*), DECAMPS (*secrét.*),
DARDIGNAC (*secrét.*).

XC

[*La Sté popul. d'Alleverd, à la Conv.; 10 germ. II*] (2).

« Encore une troisième fois tu as bien mérité non seulement de la République, mais du genre humain; encore une troisième fois tu as

(1) C 303, pl. 1101, p. 37. Lot.

(1) C 303, pl. 1101, p. 38. Départ. de la Haute-Garonne.

(2) C 303, pl. 1101, p. 39. Départ. de l'Isère.